

3284

FICHE MEDICALE D'ADMISSION

 ADHERENT CONJOINT ENFANT

Nom : DAAROUF Prénom : OUMAIMA

Matricule : 3284 Date de naissance : 17/02/07 Sexe : F

Photo

Date 25/06/2007 Médecin

Ex. clinique : Poids	Uries [A
Coeur	S
T. A.	Hernies
Ap. resp.	Râte
Ap. dig	Varices
	Réflexes

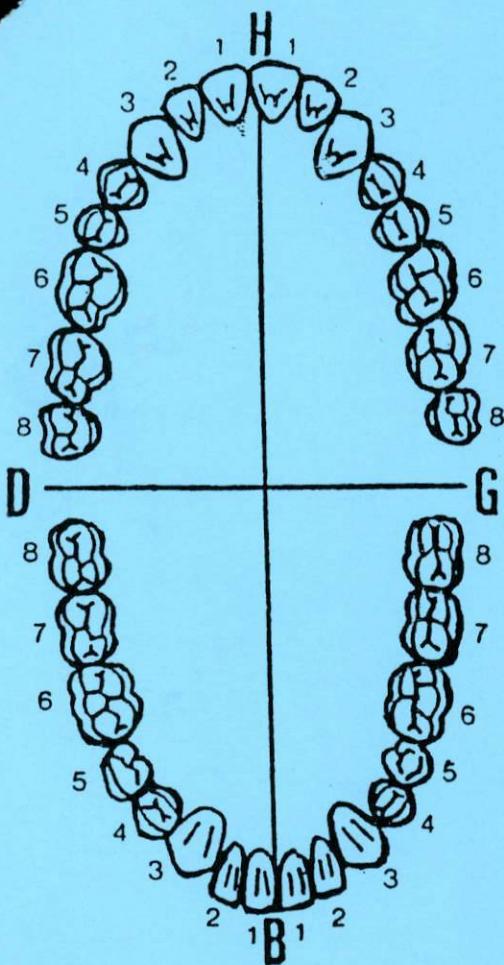
Ex. complémentaires :

Antécédents :

le 20/7/07 Avers. Jam l'charges (gymnase
 15/11/07 multi. sur la place de
 ne fait. l'effet du ciel au de
 e. Rues de la ville 1 j. 8h
 10h. A 11h et 12h
 11h/12 1 j. de l'heure et plus

VISITE D'ADMISSION - CONTROLE DENTAIRE

OBSERVATIONS:



طبقاً لمقتضيات الظهير الشريف الصاد، في 3

يتنفيذ القانون رقم 37.99 المتصل بالحالة الم

مكتب الحالة المدنية

future (3)

03284

الملكية المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة الدار البيضاء الكبرى
عمالة الدار البيضاء
الجماعة الحضرية للدار البيضاء
مقاطعة الحد الحسني
صلحة الحالة المدنية

نسخة موجزة من دسم الولادة

الولاية
Djedda
MAAROUF

الاسم الشخصي: أحمد

الاسم العائلي : -

- ١٤٤ (ت) فلک-

Digitized by srujanika@gmail.com

214 of 214

المواقف:

مكان الولادة:-

.....: (١) - والله

الدالة f :

www.english-test.net

1. *U. S. Fish Commission, 1881-1882* (1884).

المؤافق ل: 05 MARS 2007 :

عن الرئيس ونطويه من
أمضاء عبد الرحمن ابراهيم

طبع مكتبة الحالة المدنية





CENTRE HOSPITALIER IBN ROCHD
HOPITAL DU 20 AOUT 1953
CASABLANCA



Casablanca, le 14/03/08

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussignée, **Pr. A. EL KETTANI**, service d'Ophtalmologie Pédiatrique de l'hôpital du 20 Août 1953 Casablanca, certifie que l'état oculaire de :

L'enfant : MAROUF ASMAA

Nécessite son transfert dans un service hautement spécialisé à l'étranger

Il / Elle présente :

Kyste inuit épithelial congénital
Cauplique de glaucome réfractaire

Certificat délivré à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Pr. A. EL KETTANI

Dr EL KETTANI Asmaa
Professeur agrégée
Ophtalmologie
Hôpital 20 Août 1953



N° 58/50/2008

Homologue

Gratuit



الدكتور عمر المثلامي
Dr. Omar EL MENZHI



MUPRAS

MUTUELLE DE PREVOYANCE &
D'ACTIONS SOCIALES DE ROYAL AIR MAROC

PRISE EN CHARGE

La Mutuelle du personnel ROYAL AIR MAROC s'engage à prendre en charge les frais relatifs aux actes en faveur du malade ci-dessous désigné.

PEC N° : 43923

Prestataire : H. NECKER ENFANTS MALADES

Médecin traitant : DR. CHAYESTEMERH

Prescription : INTERVENTION CHIRURGICALE

Adhérent :

Nom : MAAROUF

Prénom : NOUREDDINE

Mle : 03284

Service : AXI0150000

EQUIPE PNC CMN E

Bénéficiaire : ENFANT

Nom : MAAROUF

Prénom : OUMAIMA

Age : 1

Acte	Barème	Nbr	Devis	MUPRAS	Agent	Mont. PEC
HOSPITALISATION A L'ETRANGER		1	13.124,94	7.874,96	5.249,98	13.124,94
Montant PEC :						13.124,94

1157162 €

taux chancellerie 1DH = 0,0882 €

NOTE AU DESTINATAIRE :

Le paiement des factures relatives aux P.E.C. est soumis aux conditions suivantes :

- Cette P.E.C. est nominative, ne peut être cessible. Nous ne garantissons pas le paiement en cas de substitution du bénéficiaire. Toute anomalie constatée doit être signalée à la Mutuelle.
- Etablir une seule facture par P.E.C. aucun acte ou note d'honoraires ne devra figurer séparément.
- Toute facture doit mentionner la cotation des actes médicaux et doit être accompagnée de l'original de la présente P.E.C.
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Pour toute analyse ou radio, prière de transmettre les résultats ou comptes rendus sous plis.
- Identifiant fiscal.

AdhérentResponsable

SIEGE SOCIAL : AEROPORT CASA-ANFA-CASABLANCA

Tél : 022 91-23-36/91-26-39/91-28-81/91-26-49/91-26-86/91-28-83 Fax : 022 91-26-52

E - mail : Mupras @ royalairmaroc.com



MUPRAS

MUTUELLE DE PREVOYANCE &
D'ACTIONS SOCIALES DE ROYAL AIR MAROC

PRISE EN CHARGE

La Mutuelle du personnel ROYAL AIR MAROC s'engage à prendre en charge les frais relatifs aux actes en faveur du malade ci-dessous désigné.

PEC N° : 43923

Prestataire : H. NECKER ENFANTS MALADES

Médecin traitant : DR. CHAYESTEMERH

Prescription : INTERVENTION CHIRURGICALE

Adhérent :

Nom : MAAROUF

Prénom : NOUREDDINE

Mle : 03284

Service : AXI0150000

EQUIPE PNC CMN E

Bénéficiaire : ENFANT

Nom : MAAROUF

Prénom : OUMAIMA

Age : 1

Acte	Barème	Nbr	Devis	MUPRAS	Agent	Mont. PEC
HOSPITALISATION A L'ETRANGER		1	13.124,94	7.874,96	5.249,98	13.124,94
Montant PEC :						13.124,94

1157162 €

taux chancellerie 1.04 = 0,0882 €

NOTE AU DESTINATAIRE :

Le paiement des factures relatives aux P.E.C. est soumis aux conditions suivantes :

- Cette P.E.C. est nominative, ne peut être cessible. Nous ne garantissons pas le paiement en cas de substitution du bénéficiaire.
- Toute anomalie constatée doit être signalée à la Mutuelle.
- Etablir une seule facture par P.E.C. aucun acte ou note d'honoraires ne devra figurer séparément.
- Toute facture doit mentionner la cotation des actes médicaux et doit être accompagnée de l'original de la présente P.E.C.
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Pour toute analyse ou radio, prière de transmettre les résultats ou comptes rendus sous plis.
- Identifiant fiscal.

Adhérent

SIEGE SOCIAL : AEROPORT CASA-ANFA-CASABLANCA

Tél : 022 91-23-36/91-26-39/91-28-81/91-26-49/91-26-86/91-28-83 Fax : 022 91-26-52

E-mail : Mupras @ royalairmaroc.com



MUTUELLE DE PREVOYANCE &
D'ACTIONS SOCIALES DE ROYAL AIR MAROC

CASABLANCA, LE 09/04/2008

HOPITAL NECKER ENFANTS MALADES
149 RUE DE SEVRES
75015 PARIS

N/REF :

N°54/08/MUT

OBJET :

PRISE EN CHARGE

Enfant MAAROUF OUMAIMA (Matricule 03284)

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais d'hospitalisation de l'enfant MAAROUF OUMAIMA (Matricule 03284).

Nous vous prions de noter que cette prise en charge est valable à concurrence du montant de votre décompte du 12/02/2008, soit 1 157,62 € (Mille cent cinquante sept Euros et 62 Cts).

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales de Royal Air Maroc, sise au siège AEROPORT CASA-ANFA - CASABLANCA - MAROC.

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à l'enfant MAAROUF OUMAIMA.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.


A. BAHDYA
Chef de la Division
Gestion MUPRAS



ROYAL AIR MAROC
Mutuelle de Prévoyance
et d'Actions Sociales


R. ABOU EL FADEL
Directeur Ressources Humaines

SIEGE SOCIAL : AEROPORT CASA-ANFA-CASABLANCA

Tél : 022 91-23-36/91-26-39/91-28-81/91-26-49/91-26-86/91-28-83 Fax : 022 91-26-52

info.mupras@royalairmaroc.com

A l'ordre de M
CASABLANCA, LE 09/04/2008

HOPITAL NECKER ENFANTS MALADES
149 RUE DE SEVRES
75015 PARIS

N/REF :

N°54/08/MUT

OBJET :

PRISE EN CHARGE

Enfant MAAROUF OUMAIMA (Matricule 03284)

Madame, Monsieur,

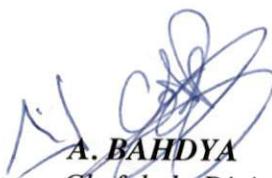
Nous vous informons que nous prenons en charge les frais d'hospitalisation de l'enfant MAAROUF OUMAIMA (Matricule 03284).

Nous vous prions de noter que cette prise en charge est valable à concurrence du montant de votre décompte du 12/02/2008, soit 1 157,62 € (Mille cent cinquante sept Euros et 62 Cts).

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales de Royal Air Maroc, siège au siège AEROPORT CASA-ANFA - CASABLANCA - MAROC.

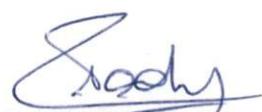
Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à l'enfant MAAROUF OUMAIMA.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.


A. BAHDYA
Chef de la Division
Gestion MUPRAS



الخطوط الملكية المغربية
ROYAL AIR MAROC
Mutuelle de Prévoyance
et d'Actions Sociales


R. ABOU EL FADEL
Directeur Ressources Humaines

SIEGE SOCIAL : AEROPORT CASA-ANFA-CASABLANCA

Tél : 022 91-23-36/91-26-39/91-28-81/91-26-49/91-26-86/91-28-83 Fax : 022 91-26-52

É - mail : Mupras @ royalairmaroc.com



MUPRAS

MUTUELLE DE PREVOYANCE &
D'ACTIONS SOCIALES DE ROYAL AIR MAROC

CASABLANCA, LE 17/11/2008

HOPITAL NECKER ENFANTS MALADES
149 RUE DE SEVRES
75015 PARIS

N/REF :

N°70/08/MUT

OBJET :

PRISE EN CHARGE

Enfant MAAROUF OUMAIMA (Matricule 03284)

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais d'hospitalisation de l'enfant MAAROUF OUMAIMA (Matricule 03284).

Nous vous prions de noter que cette prise en charge est valable à concurrence du montant de votre devis du 31/10/2008, soit 1 493,05 € (Mille quatre cent quatre vingt treize Euros et 05 Cts).

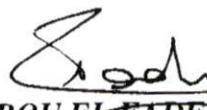
Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales de Royal Air Maroc, siège au siège AEROPORT CASA-ANFA - CASABLANCA - MAROC.

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à l'enfant MAAROUF OUMAIMA.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.



A. BAHDYA
Chef de la Division
Gestion de la MUPRAS



R. ABOU EL FADEL
Directeur Ressources Humaines

SIEGE SOCIAL : AEROPORT CASA-ANFA-CASABLANCA

Tel : 022 91-26-39/91-28-81/91-26-49/91-26-86/91-28-83 Fax : 022 91-26-52

É - mail : Mupras @ royalairmaroc.com


MUPRAS

 MUTUELLE DE PREVOYANCE &
 D'ACTIONS SOCIALES DE ROYAL AIR MAROC

PRISE EN CHARGE

La Mutuelle du personnel ROYAL AIR MAROC s'engage à prendre en charge les frais relatifs aux actes en faveur du malade ci-dessous désigné.

PEC N° : 47351

Prestataire : H. NECKER ENFANTS MALADES

Médecin traitant : DR. LAMARI H.

Prescription : INTERVENTION CHIRURGICALE

Adhérent :

Nom : MAAROUF

Prénom : NOUREDDINE

Mle : 03284

Service : AXI0150000

EQUIPE PNC CMN E

Bénéficiaire : ENFANT

Nom : MAAROUF

Prénom : OUMAIMA

Age : 1

Acte	Barème	Nbr	Devis	MUPRAS	Agent	Mont. PEC
HOSPITALISATION A L'ETRANGER		1	16.497,79	9.898,67	6.599,12	16.497,79
Montant PEC :						16.497,79

1493,05 €
 taux de chancellerie
 1DH = 0,0905 €

NOTE AU DESTINATAIRE :

Le paiement des factures relatives aux P.E.C. est soumis aux conditions suivantes :

- Cette P.E.C. est nominative, ne peut être cessible. Nous ne garantissons pas le paiement en cas de substitution du bénéficiaire.
- Toute anomalie constatée doit être signalée à la Mutuelle.
- Etablir une seule facture par P.E.C. aucun acte ou note d'honoraires ne devra figurer séparément.
- Toute facture doit mentionner la cotation des actes médicaux et doit être accompagnée de l'original de la présente P.E.C.
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Pour toute analyse ou radio, prière de transmettre les résultats ou comptes rendus sous plis.
- Identifiant fiscal.

Adhérent**Responsable**

SIEGE SOCIAL : AEROPORT CASA-ANFA-CASABLANCA

Tél : 022 91-23-36/91-26-39/91-28-81/91-26-49/91-26-86/91-28-83 Fax : 022 91-26-52

E - mail : Mupras @ royalairmaroc.com



Hôpital :
NECKER ENFANTS MALADES

149 161 RUE DE SEVRES
PARIS 15
75743 PARIS CEDEX 15
01 44 49 40 00

liscia

DECOMPTE DE FRAIS D'HOSPITALISATION

Le 12/02/2008

DEBITEUR

MUPRAS
ROYAL AIR MAROC

AEROPORT DE CASABLANCA ANFA
CASABLANCA
99350 MAROC

PATIENT

MAAROUF OUMAIMA
MR MAAROUF NOUREDDINE
CITE OULED ZIANE
IMM L NUMERO 18
CASABLANCA
99350 MAROC

Numéro de dossier : **61 07 37335**
Numéro de patient : **15 07 041233**

Période	Nombre d'unités	Tarif	Total à 100%	Taux	Montant à votre charge
TARIF DE PRESTATION					
21/12/2007 21/12/2007	1.00	1157.62	1157.62	100	1157.62
				Sous total :	1157.62
Somme totale due				en euros	1157.62

11/12/08

Acct 12
22

Références à joindre à votre paiement :

Numéro de dossier : **61 07 37335**

Patient : **MAAROUF OUMAIMA**

Débiteur : **MUPRAS**

Gestionnaire : **liscia**

Date de décompte : **12/02/2008**

Paiement par :

Virement Bancaire : Compte : 10071-75300-30002004219-55

ou

Cheque bancaire et postal : **TRESORIER PAYEUR GENERAL DE L'AP-HP**

Total versé à l'hôpital : - Euros

Somme totale due : **1157.62 Euros**

ATT M AIT TALB

①

M' MAAROUF

M^{le} 3284**Service d'Ophtalmologie Pédiatrique****Chef de service : Pr. Zaghloul. K****Hôpital 20 Août 1953
Casablanca MAROC**

Le 06/07/2007

Compte rendu d'hospitalisation

Il s'agit du nourrisson Maarouf Oumaima, âgée de 5 mois, issue d'un mariage non consanguin, qui a été hospitalisé au service à l'âge de 2 mois pour hypertension de l'œil gauche sur tumeur intracamerulaire.

L'examen ophtalmologique initial sous AG a retrouvé :

OD : normal**OG :**

Œdème de cornée ++

Chambre antérieure augmentée de profondeur

TO : 24 mmHg

Kyste blanchâtre vascularisée à base limbique allant de 1h à 4h

Humeur aqueuse trouble

Passage gêné au fond d'œil

La conduite fut : La mise sous

Corticothérapie locale renforcée

Antibiothérapie générale et locale (7 jours)

Bêtabloquant et inhibiteurs de l'anhydrase carbonique

Une échographie oculaire a été faite qui a montré :

OG : LA : 18.49mm

Cristallin anéchogène.

Présence d'une structure hyperéchogène à contenu hypoéchogène au niveau du segment antérieur mesurant 8.1mm/ 6.8mm.

Vitré hypcréchogène.

L'examen somatique notamment dermatologique n'a pas retrouvé d'anomalies associées.**Un bilan biologique a été fait :**- VS : 19 à la 1^{ère} heure et 41 à la 2^{ème} heure

- NFS: GB : 7790

GR : 3.71

Hb : 10.8 (anémie hypochromie normocytaire)

- Plaquettes : 851.000

- Bilan d'hémostase normal

- Bilan hydro-électrolytique normal

Vu l' aspect de la tuméfaction lâge de la maladie nous avons consulté un kyphosique congenital inter-epiphysial. Une photocoagulation au laser diode a été faite à la jonction de la tuméfaction et de l'iris. L'évolution a été marquée par une hypertension avec apparition de symptômes indocristallinaires et d'une membrane cyclique. Devant la persistance de l'hypertension sur section pupillaire malgré le traitement médical, le noufissement a été opéré le 27-05-07. Libération des synchites indocristallinaires Ablation de la membrane cyclique. L'évolution a été marquée par la persistance d'une hypertension plus ou moins jugulée par un traitement médical : Xalatan + Cusimolol + Azopt. Le noufissement Marouf Oumama nécessite donc une prise en charge dans un centre spécialisé à l'étranger.

L'évolution a été marquée par la diminution de l'œdème de comeé, du tonus oculaire, avec un éclaricissement de la chambre antérieure et au fond d'œil un passage légèrement gêné mais une papille et une macula qui paraissaient normales.

ROYAL AIR MAROC
Mutuelle de Prévoyance
et d'Assurances Sociales

AT&T MAILBOX

**TRESORERIE AUPRES DE L'AMBASSADE DE FRANCE AU MAROC**

TÉLÉ (212) 05 37 68 79 00

TELECOPIE : (212) 05 37 77 75 61

MÉL : 118000@dgfip.finances.gouv.fr

TELECOPIE N° 21524

Rabat, 24 septembre 2009

Nombre de page(s): 1 (y compris la première)

EXPEDITEUR

SERVICE : Comptabilité**Affaire suivie par : Mme MOUTANABBIH**

DESTINATAIRE

MUPRAS - MUTUELLE DE PREVOYANCE D'ACTIONS SOCIALES DE ROYAL AIR MAROC

À l'attention de : Monsieur KOURAME

N° de Télécopie : 05.22.91.26.52

TEXTE

O B J E T : Virement en date du 17/09/2009 pour 48 638,67 Dhs et renseignements

Je vous accuse réception de votre virement de 48 638,67 Dirhams en date du 17/09/2009 ainsi que de la facture correspondante.

A compter du 01/08/2009 le taux de chancellerie est passé de 0.0905 à 0.0885.

Par conséquent, je vous remercie de bien vouloir effectuer un virement complémentaire de 1.099,21 Dirhams afin que je puisse imputer la facture n°219066090397606 de 4.401,80 Euros.

Je vous en remercie par avance.

La Trésorière,
Par procuration,

Sylvia MARS

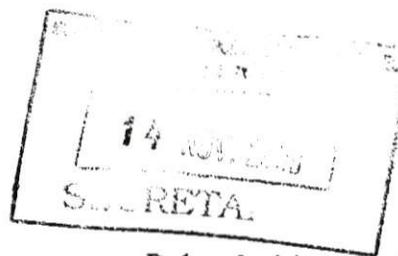


MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 TRÉSORERIE AUPRÈS DE L'AMBASSADE DE FRANCE AU MAROC
 QUARTIER DE L'AGDAL
 1, RUE AGUELMANE SIDI ALI
 B.P. 422
 RABAT



Rabat, le 14 novembre 2008



DE : TRESORERIE AUPRES DE L'AMBASSADE DE FRANCE
 AU MAROC SERVICE RECOUVREMENT
 TÉL : (212) 37 68 79 09
 FAX (212) 37 77 75 61
 MÉL : t118000@cp.finances.gouv.fr

A : MUPRAS

TÉLÉCOPIE : (022) 91 26 52

OBJET: Changement de taux de chancellerie.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le taux de chancellerie a été fixé à 0,0905 Euro pour 1 Dirham à compter du 16 novembre 2008.

Je vous prie de bien vouloir en tenir compte lors de vos prochains règlements de factures hospitalières.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Trésorière
 par procuration



TRÉSOR PUBLIC



Le Maroc millénaire

Rabat, le 24 mai 2007

DE :	TRESORERIE AUPRES DE L'AMBASSADE DE FRANCE AU MAROC	SERVICE : COMPTABILITE
■ (212) 37.68.79.00	TELECOPIE (212) 37.77.75.61	
MEL : 0118000@cp.finances.gouv.fr		N° 07150-C
MUPRAS		
A l'attention de Monsieur AIT TALEB		
Télécopie n° 022-91-26-52		1 page envoyée

OBJET : Notification taux de chancellerie

Je fais suite à votre appel téléphonique de jour et vous confirme ci-après le taux de change de chancellerie en vigueur à ce jour :

1 Dirham = 0.0910 Euros

La Trésorière,



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE



Casablanca, le : 20/07/2007

PRISE EN CHARGE

MUTUELLE DE PREVOYANCE
ET D'ACTIONS SOCIALES
DE LA ROYAL AIR MAROC

La Mutuelle du personnel ROYAL AIR MAROC s'engage à prendre en charge les frais relatifs aux actes en faveur du malade ci-dessous désigné.

PEC N° : 40923

Prestataire : H. NECKER ENFANTS MALADES

Médecin traitant :

Prescription : HOSPITALISATION

Adhérent :

Nom : MAAROUF

Prénom : NOUREDDINE

Mle : 03284

Service : AXI0150000

EQUIPE PNC CMN E

Bénéficiaire : ENFANT

Nom : MAAROUF

Prénom : OUMAIMA

Age : 1

Acte	Barème	Nbr	Devis	MUPRAS	Agent	Mont. PEC
HOSPITALISATION A L'ETRANGER		1	45.492,86	40.943,57	4.549,29	45.492,86

Montant PEC : 45.492,86

4139,85 €

taux chancellerie :
1DH = 0,0910 €

NOTE AU DESTINATAIRE :

Le paiement des factures relatives aux P.E.C. est soumis aux conditions suivantes :

- Cette P.E.C. est normative, ne peut être cessible. Nous ne garantissons pas le paiement en cas de substitution du bénéficiaire.
- Toute anomalie constatée doit être signalée à la Mutuelle.
- Etablir une seule facture par P.E.C, aucun acte ou note d'honoraires ne devra figurer séparément.
- Toute facture doit mentionner la cotation des actes médicaux et doit être accompagnée de l'original de la présente P.E.C.
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Pour toute analyse ou radio, prière de transmettre les résultats ou comptes rendus sous plis.
- Identifiant fiscal.

Adhérent



Responsable

الخطوط المغربية
ROYAL AIR MAROC
Mutuelle de Prévoyance
et d'Actions Sociales